

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

- 02350 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRÉSENTS : 11

NOMBRE DE VOTANTS : 14

EXPRIMÉS : 14

DATE D’AFFICHAGE : 24/03/2021

L’AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 30 MARS À DIX-NEUF HEURES, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME, DÛMENT CONVOQUÉS LE 24 MARS 2021 SE SONT RÉUNIS SALLE POLYVALENTE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PHILIPPE CALMUS, MAIRE.

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, M. ROMAIN LALOUETTE, MME CÉLINE BERNARD, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, MME DOROTHÉE DORIER, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL.

ABSENTS EXCUSÉS : MME SABRINA RAPIN QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PASCAL BECQUET, MME NATHALIE FERRET QUI A DONNÉ PROCURATION À MME JANINE HOPIN, M. CYRILLE LECACHEUR QUI A DONNÉ PROCURATION À M. LIONEL MESSIEUX, MME PASCALE BOURGUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05/02/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L’UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DU 05/02/2021

OBJET : TRANSFERT DE COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. LE MAIRE EXPOSE À L’ASSEMBLÉE L’OBJET DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE ET EXPLIQUE NOTAMMENT QUE LA PRISE DE COMPÉTENCE “MOBILITÉ” AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NE CONCERNE PAS LES SERVICES DE TRANSPORTS RÉGULIERS (RÉSEAU SNCF, TRANSPORT SCOLAIRE ET LIGNES DE CAR). CETTE PRISE DE COMPÉTENCE S’EXERCERA “À LA CARTE”, EN CHOISSANT D’ORGANISER LES SERVICES DE TRANSPORT APPORTANT LA RÉPONSE LA PLUS ADAPTÉE AUX BESOINS DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE D’ASSURER LES SERVICES DE MOBILITÉ SUIVANTS:

- LES SERVICES RELATIFS AUX MOBILITÉS ACTIVES OU CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE CELLES-CI**

- LES SERVICES RELATIFS AUX USAGES PARTAGÉS DES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR OU CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE CES USAGES.
- LES SERVICES DE MOBILITÉ SOLIDAIRE, DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE TELS SERVICES OU VERSER DES AIDES INDIVIDUELLES À LA MOBILITÉ, AFIN D'AMÉLIORER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ DES PERSONNES SE TROUVANT EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE OU SOCIALE ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU DONT LA MOBILITÉ EST RÉDUITE.
- LES SERVICES DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ACTEURS ET USAGERS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

DECIDE DE NE PAS DEMANDER, À SE SUBSTITUER À LA RÉGION DANS L'EXÉCUTION DES SERVICES RÉGULIERS DE TRANSPORT PUBLIC, DES SERVICES À LA DEMANDE DE TRANSPORT PUBLIC ET DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE QUE LA RÉGION ASSURE ACTUELLEMENT DANS LE RESSORT DE SON PÉRIMÈTRE ; LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONSERVE CEPENDANT LA CAPACITÉ DE SE FAIRE TRANSFÉRER CES SERVICES À L'AVENIR CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 3111-5 DU CODE DES TRANSPORTS

OBJET : CONVENTION AVEC L'ÉTAT « PETITES VILLES DE DEMAIN »

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN VISE À DONNER AUX ÉLUS DES COMMUNES ET LEURS INTERCOMMUNALITÉS DE MOINS DE 20 000 HABITANTS QUI RAYONNENT ET EXERCENT POUR TOUT LE TERRITOIRE QUI LES ENTOURE, DES FONCTIONS ESSENTIELLES DE CENTRALITÉ, LES MOYENS DE CONCRÉTISER LEURS PROJETS DE REVITALISATION POUR REDEVENIR DES VILLES DYNAMIQUES, OÙ IL FAIT BON VIVRE ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.

LE PROGRAMME EST DÉPLOYÉ SUR 6 ANS : 2020-2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

AFFIRME SON ENGAGEMENT DANS LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN, EN PARTENARIAT ENTRE LES VILLE(S) DE SISSONNE, SAINT ERME ET VILLENEUVE SUR AISNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

AUTORISE LE MAIRE À ENGAGER TOUTES LES DÉMARCHES Y AFFÉRENTES ;

AUTORISE LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU PROGRAMME.

OBJET : CONVENTION AVEC LA POSTE : ADRESSAGE

M. LE MAIRE EXPLIQUE QU'IL EXISTE DES PROBLÈMES DE DÉNOMINATION DE RUES ET DE NUMÉROTATION DE VOIES. LA POSTE PROPOSE DE RÉALISER UN DIAGNOSTIC POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ADRESSES. CELUI-CI PERMETTRAIT UN MEILLEUR ACCÈS AUX INFORMATIONS ET AUX SERVICES (COURRIER, LIVRAISONS...), UN ACCÈS FACILITÉ ET PLUS RAPIDE DES SERVICES D'URGENCE, UNE MEILLEURE FIABILITÉ DES DONNÉES GPS ... LES DONNÉES SERONT INSCRITES DANS LE FICHER OFFICIEL DES ADRESSES (LES CODES HEXACLE DU FICHER MÉDIAPOSTE).

LE COÛT DE LA PRESTATION EST DE 1 080 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE LE MAIRE À RÉALISER L'AUDIT PROPOSÉ PAR LA POSTE POUR UN MONTANT DE 1 080 €.

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

MME HOPIN, ADJOINTE AU MAIRE, EXPLIQUE QUE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR QUI DATAIT DE L'ANNÉE 2016 A ÉTÉ MIS À JOUR ET TRANSMIS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR AVIS. LE COMITÉ TECHNIQUE A RENDU UN AVIS FAVORABLE EN DATE DU 9 MARS 2021 AVEC QUELQUES OBSERVATIONS QUI ONT ÉTÉ PRISES EN COMPTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

OBJET : DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE, CONFIE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L' AISNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

- D'ADHÉRER AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION,
- D'INFORMER LES AGENTS DE CE DISPOSITIF.

OBJET : INFORMATION CONCERNANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

MME HOPIN INFORME L'ASSEMBLÉE QU'UN AVIS FAVORABLE A ÉTÉ RENDU EN DATE DU 9 MARS 2021 PAR LE COMITÉ TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L' AISNE SUR LES CRITÈRES RETENUS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION.

EN FIN DE SÉANCE M. LE MAIRE ET MME HOPIN FONT LE POINT SUR LA VACCINATION MISE EN PLACE À LA MAISON DE SANTÉ DE SAINT ERME POUR LES PLUS DE 75 ANS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 45

LE MAIRE

PHILIPPE CALMUS

LE SECRÉTAIRE

PASCAL BECQUET

